

## Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

### Déclaration du groupe UNSA

Quelle valeur a la biodiversité ? C'est bien là en creux, la difficile question qui nous est posée, pour pouvoir instruire les moyens et leviers de sa protection. Une espèce sur 10 est menacée et le « jour du dépassement » a reculé au 29 juillet en 2021. Outre le lien systémique avec le réchauffement climatique, cette perte nous met en risque dans notre relation écologique mais aussi économique avec notre environnement, et plus profondément atteint les fonctions vitales de notre planète.

« *La France se place parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales dans le monde* » nous dit le Comité français de l'UICN, ceci nous place en responsabilité, et pourtant nous n'avons pas réussi jusqu'ici à atteindre nos objectifs d'Aichi.

Cette résolution met l'accent avec raison sur le besoin de reconnexion de l'homme avec la nature que ce soit dans son environnement proche que plus lointain et la nécessaire formation à ce qui est encore imperceptible aux yeux du grand public, comme des milieux professionnels.

Mais pour mieux prendre en compte la biodiversité, il lui faut reconnaître sa valeur, y compris en positif, et pas en seulement en désastre évité. Mesures, indicateurs, valeur tutélaires, conditionnalités, commande publique, tout l'arsenal existant ou nouveau comme l'APA (accès au juste partage des avantages) incitations fiscales, doivent également intégrer et valoriser les enjeux de la biodiversité en se nourrissant des retours d'expérience et évaluations précédentes ; et faire vivre la séquence « Éviter, réduire, compenser » en bonne intelligence avec les opérateurs et différents acteurs des territoires, mais savoir faire respecter les territoires sensibles notamment en ce qui concerne l'artificialisation des sols. Pour cela il faut renforcer les compétences d'expertises et de contrôles des organismes en charge de cette supervision.

L'UNSA appuie également les recommandations en termes de mise en cohérence de la gouvernance, des textes réglementaires, programmatifs et les instruments de mise en application.

Car la préservation du vivant et de sa diversité présage aussi de notre capacité à apprécier l'altérité au sens large, l'UNSA soutient et vote favorablement cette résolution.